

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identificateur de produit

Forme du produit

Nom commercial : PATE DE LUXE SAPHIR Code du produit . 0002 - 0004 - 0006 - 0008 - 0009

Groupe de produits : Produit commercial

## Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes 1.2.1.

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs Utilisation de la substance/mélange : Produit de soin pour le cuir lisse.

#### Utilisations déconseillées 122

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

#### **Fabricant**

**AVEL** Lombre

16320 MAGNAC LAVALETTE - FRANCE T +33 5 45 64 74 74 - F +33 5 45 64 77 36

avel@avel.com - www.avel.com

### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 5 45 64 74 74

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides inflammables, H228

catégorie 2

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie H315

Lésions oculaires graves/irritation H319 oculaire, catégorie 2

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317 Toxicité spécifique pour certains H336

organes cibles — Exposition unique, catégorie 3

Dangereux pour le milieu aquatique —

Danger chronique, catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Matière solide inflammable. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques; Essence de

térébenthine

Mentions de danger (CLP) : H228 - Matière solide inflammable.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Conseils de prudence (CLP)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	(N° CAS) 64742-48-9; 1174522-20-3 (N° CE) 919-857-5 (N° REACH) 01-2119463258-33	50 - 75	Flam. Liq. 3, H226 Muta. Not classified Carc. Not classified STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Essence de térébenthine	(N° CAS) 8006-64-2 (N° CE) 232-350-7 (N° Index) 650-002-00-6 (N° REACH) 01-2119553060-53	10 - 25	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

## Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Irritation des yeux. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Matière solide inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas

: Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

#### Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

# Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Garder

sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)			
UE	IOELV TWA (mg/m³)	116 mg/m³	
UE	IOELV STEL (mg/m³)	290 mg/m³	
France	VME (mg/m³)	1000 mg/m³	
France	VLE(mg/m³)	1500 mg/m³	
Essence de térébenthine (80	Essence de térébenthine (8006-64-2)		
France	Nom local	Térébenthine	
France	VME (mg/m³)	560 mg/m³	
France	VME (ppm)	100 ppm	
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

## Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Pâte.

Couleur : Couleurs variées.

Odeur : Parfum

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de : Aucune donnée disponible

outde=1)

butyle=1)
Point de fusion

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : Non applicable



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Matière solide inflammable. Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Non applicable

Masse volumique : 0,77 - 0,8 g/cm³ (75 °C)

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Matière solide inflammable.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

# 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD 401)	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (OECD 402)	
Essence de térébenthine (8006-64-2)		
DL50 orale rat	> 3700 mg/kg	
DL50 orale	5760 mg/kg de poids corporel	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	

,	
DL50 orale rat	> 3700 mg/kg
DL50 orale	5760 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	5010 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	13,7 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière -	3425 mg/l
mg/l/4h)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

: Non classé

Toxicité pour la reproduction

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration

: Non classé

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### **Toxicité**

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)		
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l waterflea	
CE50 autres organismes aquatiques 2 > 1000 mg/l		
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	

Essence de térébenthine (8006-64-2)	
CL50 poisson 1	29 mg/l (Poisson) (OECD 203)
CE50 Daphnie 1	8,8 mg/l (Daphnie) (OECD 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	6,4 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	17,1 mg/l
EC50 72h algae 1	16,8 mg/l (Algues) (OECD 201)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)		
Biodégradation	80 % (28 jours)	

## Potentiel de bioaccumulation

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)		
Log Pow	5-7	
- 1 1/ (1 11 10000 0 10)		

# Essence de térébenthine (8006-64-2)

4,49 (25°C) Log Kow

### Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020 Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3175	3175	3175	3175	3175
14.2. Désignation offic	ielle de transport de l'ONU			
SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques; Essence de térébenthine)	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	Solids containing flammable liquid, n.o.s.	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Description document de t				
UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques; Essence de térébenthine), 4.1, II, (E)	UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II	UN 3175 Solids containing flammable liquid, n.o.s., 4.1, II	UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II	UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II
	ger pour le transport			
4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
14.4. Groupe d'emballa	age			
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
	Pas d'informations supplémentaires disponibles			

# Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR) : 216, 274, 601

Quantités limitées (ADR) : 1kg Quantités exceptées (ADR) : E2

: P002, IBC06, R001 Instructions d'emballage (ADR)

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP11

(ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T3, BK1, BK2

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (ADR) Véhicule pour le transport en citerne

Catégorie de transport (ADR)

: AT : 2

7/10



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

Dispositions spéciales de transport - Colis : V11

(ADR)

Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : VC1, VC2, AP2

Numéro d'identification du danger (code :

Kemler)

Panneaux oranges

40 3175

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 216, 274 Quantités limitées (IMDG) : 1 kg Quantités exceptées (IMDG) : E2 Instructions d'emballage (IMDG) : P002 Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP9 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC06 Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B2 Instructions pour citernes (IMDG) : T3, BK2 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33 N° FS (Feu) : F-A N° FS (Déversement) : S-I Catégorie de chargement (IMDG)

Propriétés et observations (IMDG) : Mixtures of non-dangerous solids (such as soil, sand, production materials etc.) and flammable

liquids.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E2

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo : Y441

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et : 445

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 448

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement

(IATA)

: 50kg

: 15kg

: 5kg

Dispositions spéciales (IATA) : A46
Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1

Dispositions spéciales (ADN) : 216, 274, 601, 800

Quantités limitées (ADN): 1 kgQuantités exceptées (ADN): E2Transport admis (ADN): BEquipement exigé (ADN): PP, EX, AVentilation (ADN): VE01, VE03



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Version: 1.2

Remplace la fiche: 14/05/2018

0002 - 0004 -0006 - 0008 -0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

Dispositions applicables au contrôle des cales : IN01, IN02

pendant le transport (ADN)

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1

Dispositions spéciales (RID) : 216, 274, 601

Quantités limitées (RID) : 1kg
Quantités exceptées (RID) : E2

Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC06, R001

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP9
Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP11

en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T3, BK1, BK2

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (RID)

Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W1

Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID) : VC1, VC2, AP2

Colis express (RID) : CE11
Numéro d'identification du danger (RID) : 40

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

## 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

•
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Danger par aspiration, catégorie 1
Cancerogénité Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Liquides inflammables, catégorie 3
Matières solides inflammables, catégorie 2
Mutagénicité des gamètes Non classé



Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE)

Date d'émission: 06/12/2017

Date de révision: 13/01/2020

Remplace la fiche: 14/05/2018

Version: 1.2

0002 - 0004 -0006 - 0008 -

0009

# PATE DE LUXE SAPHIR

Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### FDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.